

Image not found or type unknown



Préavis réduit suite à une fin de cdd

Par **nefertari28**, le **05/02/2008** à **00:16**

BonjourrnMon CDD c'est teminé mi-juillet et je voudrais savoir si je peux encore bénéficier d'un préavis d'un mois comme la loi du 6.7.89 le prévoit ou s'il y a prescription de part la durée qui me sépare de la fin de mon CDD? Merci de votre réponse.